



Le Plan de Bataille pour l'Emploi du Conseil Régional trouve son origine dans le constat de la persistance d'un nombre important de demandeur-se-s d'emploi et de difficultés de recrutement rencontrées par de nombreuses entreprises en Pays de la Loire.

Il vise selon ses termes à « *agir avec humilité sur différents leviers pour créer les conditions de la rencontre entre les entreprises et les talents dont elles ont besoin* ».

La CGT a voté l'avis du CESER.

LE PLAN DE BATAILLE POUR L'EMPLOI DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Ce plan est structuré selon 5 priorités déclinées en 43 mesures :

- ⇒ Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion RH par les entreprises.
- ⇒ Enrichir l'offre des formations proposées aux actives et actifs et, en particulier, aux demandeurs d'emploi.
- ⇒ Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futur-e-s salarié-e-s.
- ⇒ Lever les freins périphériques à l'emploi.
- ⇒ Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteur-ric-e-s institutionnel-le-s pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation au plus près des territoires.

Ce plan conduit à l'ouverture de 33 M€ d'autorisations pluriannuelles (voir avis sur la DM1).

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

Le CESER apprécie la méthode consistant à rapprocher les acteurs du territoire. La méthode de **recrutement par simulation** est innovante et doit être étendue. L'incitation à utiliser les réseaux sociaux pour le recrutement paraît indispensable aujourd'hui mais la voie numérique ne doit pas être exclusive.

Rien n'est dit sur les **conditions de travail**, la **nature** des contrats, le niveau des **rémunérations**, qui participent pourtant largement à l'attractivité des emplois. La référence à la **RSE** est un peu évasive.

La **mixité** des métiers n'est pas abordée alors que c'est un axe qui permet d'élargir les recrutements. Des publics spécifiques ne sont pas cités : personnes **migrantes, handicapées**.

Des **formations en interne** permettraient à des salarié-e-s de monter en compétences.

Le CESER sera attentive aux mesures concrètes qui seront prises dans les domaines de la formation sanitaire et sociale.

L'approche « compétences » est une avancée qui casse le lien parfois trop rigide « formation-emploi ».

Le CESER salue les initiatives destinées à favoriser la mobilité des salarié-e-s.

Il approuve ce Plan de Bataille pour l'Emploi (financé en partie par le Plan Investissement Compétences de l'Etat) qui a donné lieu à une très large concertation et présente l'ensemble des mesures dans un document unique.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

La CGT remercie la rapporteure et la chargée d'étude pour cet avis. Elle partage globalement les remarques du CESER.

Le Plan de Bataille pour l'Emploi part du paradoxe existant entre les demandes de recrutements des entreprises non pourvues et le nombre de privé-e-s d'emploi en Pays de la Loire. **Or, il est illusoire de croire qu'il suffit de mettre en corrélation les deux situations pour que le chômage soit résorbé** et que les entreprises n'aient plus de problème de recrutement.

Certes, il faut agir sur les métiers en tension pour éviter que des offres ne restent vacantes. Toutefois, soulignons que même en les pourvoyant toutes, on ne résoudrait qu'une partie du chômage qui touche notre territoire. Rappelons qu'on dénombre plus de 300.000 demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A B C en Pays de la Loire.

Attention donc à ne pas considérer que les privé-e-s d'emploi seraient au chômage uniquement parce qu'ils ou elles seraient insuffisamment formé-e-s, ou inadapté-e-s. Pour la CGT, la lutte contre le chômage de masse, dans un contexte de hausse de productivité du travail, passera inmanquablement par une réduction du temps de travail.

L'utilisation renforcée des nouvelles technologies pour faciliter les recrutements, la prise de contact avec les entreprises peut se heurter à deux obstacles, la qualité de la couverture numérique sur les territoires d'une part, mais aussi les **difficultés de certains publics à utiliser les outils informatiques**. Le numérique ne peut être une voie exclusive. La CGT approuve la remarque en ce sens de l'avis du CESER.

La CGT reste vigilante sur l'usage généralisé des formations courtes non qualifiantes comme réponse aux besoins immédiat des entreprises et mettant en

avant les compétences au détriment des qualifications. Par cette approche, les salarié-e-s n'auront pas toujours la possibilité de les faire valoir en dehors de l'entreprise. **Seule, la qualification permet de faire reconnaître les savoirs et les savoir-faire tant en termes de fonction que de rémunération.** De plus, **l'approche par compétence tend trop souvent à faire porter au ou à la salarié-e la responsabilité de son employabilité.** La CGT ne partage pas la vision du CESER qui se félicite de la mise en œuvre de cette approche.

La CGT approuve, en revanche, la remarque du CESER portant sur les questions des **conditions de travail, de la nature des contrats, des niveaux de rémunération.** Ces problématiques sont prégnantes dans les secteurs dits en tension.

Enfin, la CGT se félicite du recours important aux dispositifs de Pôle Emploi. Toutefois, la question des **moyens et des conditions de travail de ses agents** et agentes doit être posée.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis du CESER.

QUELQUES REMARQUES EMISES EN SESSION

CRAJEP (Associations de Jeunesse et d'Education Populaire) :

Nécessité d'attention renouvelée à l'ESS. Les associations ne sont délocalisables ni dans leur nature ni dans leurs projets.

CFDT :

Apprécie le plan pour l'emploi. Rappelle que l'attractivité des emplois dépend des conditions de travail et des rémunérations.

MEDEF :

Plan très positif. Nécessité d'accompagner les entreprises aussi pour 1^{ères} embauches.

Chambre des Métiers :

Félicite les élus régionaux de proposer un Plan de Bataille pour l'Emploi : 27 % des artisans ligériens ont fait part de leurs difficultés à recruter.

Sébastien PILARD, adjoint au Conseil Régional :

Concernant la RSE, notre objectif n'est pas d'ajouter des contraintes aux chefs d'entreprises, qui en ont déjà beaucoup du fait du droit du travail. La RSE est un atout pour les entreprises.

VOTES : L'avis a été adopté par 88 voix pour et 9 abstentions.